



\* Photo : véhicule Toyota tous chemins intégral à pastille verte, une vidéo de la scène a été réalisée !

## Réflexions sur le compteur Linky communicant

MEDIAPART [Le Blog d'Hervé Courtain](#) 21 juin 2016

### Le réseau électrique de mon appartement m'appartient-il ? ERDF peut-il se l'approprier ?

Le réseau électrique de mon appartement m'appartient je l'ai conçu pour y véhiculer du courant alternatif 220 volt 50 Hz que je distribue dans cet appartement comme bon me semble.

Ce réseau après compteur est mien, réalisé suivant les normes en vigueur il est dans un espace privé.

De quel droit un prestataire voudrait m'imposer d'y faire circuler autre chose pour sa propre convenance sans que je lui en donne l'autorisation.

De quel droit un prestataire aurait un regard sur ce qui se passe après compteur en passant sur mon réseau ?

Jusqu'au compteur il peut mesurer tout ce qu'il veut mais chez moi de quel droit ferait-il passer de l'information sur mon réseau privé sans mon autorisation, sans avoir financé ce réseau, sans en avoir la propriété.

Cette question en dehors de toutes les questions soulevées par l'aspect sanitaire, sécuritaire et économique et autres suffirait elle pour empêcher ERDF de pose son compteur linky ?

J'ai un système informatique interne qui passe dans mon réseau et je tiens à ce qu'il ne soit pas partagé avec qui que ce soit. Suis-je dans mon droit ?

Si un jour je veux y faire passer d'autres informations incompatibles avec la technologie Linky ERDF ! Qui me payera un réseau de substitution? Certainement pas ERDF.